



# Commune de CHAZEY-BONS

**CONSEIL MUNICIPAL du 26 JUIN 2013**

## **Procès-verbal**

**Présents** : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD – Mrs André MASLANKIEWICZ & Emile PERRAUD, Adjoint.

Mmes Valérie CARPIN - Christine COCHET & Marie-Françoise PASCAL –

Mrs Alain BOUVET – Pierre DUPORT - Bruno FORT & Fabrice GALLET Conseillers Municipaux.

**Absents** : Mrs Michel BATTISTELLA - Eric CURTET - Laurent JOLY & Roland MOISSET

**Pouvoir** : Mr MOISSET à Mr BONNARD et Mr BATTISTELLA à Mr FORT

**Secrétaire de séance** : André MASLANKIEWICZ

**Rédacteur du procès-verbal** : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

### **Ordre du jour :**

#### **➤ Délibérations**

- Mise en place d'un surpresseur
- Fusion des Intercommunalités :
  1. Nom et siège de la future Communauté de Communes
  2. Désignation du délégué et de son suppléant

#### **➤ Informations**

- Demande d'occupation d'espace public pour vente de pizzas en camion
- Travaux en cours
- Opération tranquillité vacances
- Réunion du Conseil Communautaire du 27/06

**Mr André MASLANKIEWICZ est nommé secrétaire de séance.**

Procès-verbal du 30 mai 2013 :

Pas d'observations, le PV est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour :

- ajout d'une délibération relative à un ajustement budgétaire pour intégrer les frais de sondage réalisés avant le 2° projet de construction du groupe scolaire.

Accepté à l'unanimité.

#### **➤ Délibérations :**

##### **● Décision Modificative budget principal**

Monsieur le Maire rappelle les sondages réalisés après l'annulation du 1<sup>er</sup> projet de construction du groupe scolaire visant à définir avec précision la nature du sol pour permettre le choix des fondations adaptées à la réalisation du nouveau projet.

Ces études ayant été suivies des travaux en cours, il convient de prévoir les écritures budgétaires afin d'intégrer le montant de ces frais soit 586.04 €.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'écritures d'ordre. Adopté à l'unanimité.

##### **● Surpresseur au réservoir d'eau**

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'installer un surpresseur sur le réseau d'eau de Cressieu n'a pas été réalisé à ce jour. Il rappelle encore la demande formulée par Mr Fort au moment du vote du Compte Administratif et l'engagement de l'Assemblée d'inscrire cette dépense au budget 2013, ce qui a été fait.

Monsieur Bonnard demande donc au Conseil Municipal de confirmer ce choix par une délibération permettant dans le même temps de solliciter les subventions auxquelles la commune pourrait être éligible, auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

*Arrivée de Mr GALLET*

L'estimation retenue s'élève à 91 200 € HT avec les frais de maîtrise d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

- **Fusion des Intercommunalités**

- Choix du nom :

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différentes étapes qui ont conduit au regroupement de 4 Communautés de Communes plus la commune d'Artemare.

Il indique qu'il convient à présent d'approuver le choix du nom retenu par les conseillers municipaux qui se sont prononcés par vote lors de la réunion d'information qui s'est tenue le 12 juin 2013 à Brégnier-Cordon à savoir : **Communauté de Communes Bugey Sud**.

Mr Gallet regrette ce choix qu'il qualifie de « banal » alors que Bugey Méridional lui avait semblé mieux adapté.

Après délibération, le conseil municipal par 11 voix pour et 2 voix contre (Mrs BOUVET et GALLET) approuve le nom de la nouvelle entité issue de la fusion des communautés de communes Belley Bas-Bugey, Bugey Arène Furans, du Colombier, Terre d'Eaux et extension à la commune d'Artemare à savoir **COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD**.

- Désignation du délégué :

- Considérant qu'un accord sur gouvernance est déjà intervenu (66 conseillers communautaires dont 18 attribués à Belley, 5 à Culoz, 2 à Artemare, Brens, Virieu-le-Grand et 1 aux 37 autres communes) et sera prochainement entériné par arrêté préfectoral,
- Considérant, par conséquent, que la commune de Chazey-Bons doit désigner 1 délégué pour siéger au conseil de la nouvelle communauté ainsi qu'un délégué suppléant (qui siégeront entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et les élections municipales de mars 2014).

Mr le Maire indique qu'étant très impliqué dans cette démarche de fusion, en tant que délégué actuel et vice-président, il sollicite donc le suffrage de l'Assemblée. Il propose de désigner Mme Blanchard comme suppléante puisqu'elle est actuellement le 2<sup>ème</sup> délégué de la commune.

Après avoir voté, le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (Mme CARPIN)

- DESIGNE :

- M Didier BONNARD, Maire - délégué titulaire,
- Mme Colette BLANCHARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, délégué suppléant.

pour siéger au conseil de la nouvelle communauté issue de la fusion des communautés de communes Belley Bas-Bugey, Bugey Arène Furans, du Colombier, Terre d'Eaux et extension à la commune d'Artemare.

### ➤ Informations diverses

☞ Mr le Maire indique qu'il est saisi d'une demande d'implantation d'un camion pour la vente de pizzas à emporter au rond point de la zone de Penaye. Après échanges, le conseil municipal accepte de répondre favorablement à cette demande pour un soir par semaine. Il sera précisé au commerçant qu'il devra veiller à laisser le site propre et éviter le stationnement anarchique des véhicules de sa clientèle.

☞ Point sur les travaux en cours par Mr MASLANKIEWICZ pour le groupe scolaire, en l'absence de Mr BATTISTELLA, et sur la voirie par Mr PERRAUD.

☞ Monsieur le Maire indique que la gendarmerie réitère son opération intitulée « tranquillité-vacances ». Les habitants peuvent signaler leurs absences pendant la période estivale. Le domicile fera alors l'objet d'une surveillance plus attentive lors des patrouilles. Un document peut être complété à cet effet. Renseignements complémentaires en mairie.



☞ Monsieur Bonnard propose d'étudier la mise en place d'un forfait mensuel pour la garderie et suggère que la commission péri scolaire se réunisse afin d'étudier les tarifs pratiqués dans les écoles environnantes et puisse faire une proposition qui sera soumise au conseil du mois d'août.

#### ➤ Questions diverses

☞ Monsieur Fort renouvelle une fois encore sa demande d'extinction de l'éclairage public la nuit et déplore un dysfonctionnement dans le système électrique de la mairie qui est allumée très tôt en fin de journée. Ce bâtiment devra être éteint entièrement pour répondre à la nouvelle réglementation. Mr Bonnard répond qu'un courrier sera fait au SIEA qui a la compétence éclairage public et qu'un électricien sera contacté pour la mairie.

☞ Madame Cochet voudrait que le propriétaire de l'immeuble collectif situé chemin de la Montarfière procède au nettoyage de son terrain. Un courrier lui sera adressé dans ce sens.

☞ Monsieur Gallet :

- rappelle que lorsque l'autorisation de construire un bâtiment professionnel a été donnée à l'entreprise MARTINS, la plantation d'une haie devait être réalisée et qu'il n'en est rien à ce jour, ce qu'il regrette.

Mr Maslankiewicz répond que les travaux ne sont pas totalement achevés.

- Il s'inquiète aussi des travaux de réhabilitation de la voie ferrée avec des matériaux qui ne respecteraient pas les normes environnementales aux abords d'habitations.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.**

**Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 26 juin 2013**

Chazey-Bons, le 27 juin 2013  
Le Maire, Didier BONNARD

